



**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**



et **DES OFFRES SPÉCIALES⁽¹⁾ CUMULABLES À VOLONTÉ !**

Partenaire de nombreuses écoles et universités, la Caisse d'Épargne Ile-de-France accompagne les étudiants et les jeunes de votre région.

Les Offres Campus 2023 sont étudiées pour répondre à vos besoins essentiels.

N'hésitez pas à cumuler !



**CAISSE D'ÉPARGNE
ILE-DE-FRANCE**

Ne pas jeter sur la voie publique.

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - 26/28 rue Neuve Tolbiac - CS 91344 - 75633 Paris Cedex 13 - Banque Coopérative régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et à Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital de 2 375 000 000 euros - 382 900 942 RCS Paris - Siège social : 19, rue du Louvre - 75001 Paris - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 005 200. Identifiant unique REP Papiers n° FR232581_03FWUB (BPCE - SIRET 493 455 042).

Création : Pôle Company. Crédit photo : Getty Images. Réf : 139-DP-03/23-3662.



**FLASHEZ VITE CE CODE
POUR CONNAÎTRE
VOS OFFRES EN DÉTAIL**





Un Crédit Étudiant à **taux préférentiel**⁽¹⁾



FLASHEZ VITE CE CODE
POUR CONNAÎTRE
VOS OFFRES EN DÉTAIL



Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.

Votre Carte Visa et tous les services essentiels

pour **1€/an**⁽¹⁾⁽²⁾ pendant 6 ans !
Jusqu'au 31/12/2023 inclus.

- Carte Visa Classic ou Visa Premier⁽³⁾ ou Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique⁽⁴⁾
- Protection des moyens de paiement, clés, papiers d'identité⁽⁵⁾
- Autorisation de découvert personnalisée⁽⁶⁾
- Appli mobile⁽⁷⁾
- Exonération des intérêts débiteurs jusqu'à un solde de - 500 €⁽⁸⁾
- Retraits illimités aux distributeurs des autres banques en zone euro

Offre valable dans le cadre de l'offre groupée Formule "Confort"

(1) Cette offre préférentielle est réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans inclus. Sous réserve d'acceptation de la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (2) Offre valable du 01/01/2023 au 31/12/2023 et réservée aux prospects, pour toute ouverture à la CEIDF d'un premier compte de dépôt assortie de l'offre groupée de services « Formule Confort » (Formule Individuelle), composée d'une carte de paiement internationale accompagnée d'un socle de services pratiques. Voir détail des Formules dans la brochure tarifaire. Cette tarification est valable pendant 6 ans. Au-delà, coût selon la tarification en vigueur. (3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs. (4) La Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. (5) Assurance perte et vol des moyens de paiements est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Société Anonyme au capital de 61 996 212 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris N° B 350 663 860, entreprise régie par le Code des assurances ayant son siège social au 88 avenue de France - 75641 Paris CEDEX 13, et distribué par la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Ile-de-France - Capital : 2 375 000 000 euros - 392 900 942 RCS Paris - Siège social : 19 rue du Louvre 75001 Paris. (6) Uniquement pour les clients majeurs. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF. Le montant octroyé sera défini en fonction de l'analyse préalable de votre situation financière. Les périodes de découvert ne peuvent excéder chacune 30 jours consécutifs, le compte devant redevenir créditeur entre chaque période. (7) Application mobile. Sous réserve d'abonnement au service de Banque à Distance «Direct Ecurauille» et de la compatibilité de votre équipement. L'accès au site Caisse d'Épargne et les applications pour smartphones (IOS et Android) sont gratuites hors coût de connexion selon votre fournisseur d'accès Internet ou votre opérateur de téléphonie mobile. (8) Uniquement pour les clients majeurs. Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500 €.

VOS CADEAUX DE BIENVENUE Jusqu'au 31/12/2023

JUSQU'À **180€** OFFERTS⁽²⁾

80 €
offerts

Un abondement de bienvenue
de 80 €⁽²⁾⁽³⁾ sous réserve de
l'ouverture d'un compte de dépôt



100 €
offerts

Jusqu'à 100 € offerts⁽²⁾⁽⁴⁾ en bons
d'achat e-commerce sous réserve
de l'ouverture d'un compte épargne

(1) Offre réservée aux étudiants d'une école en partenariat avec la CEIDF lors de la souscription âgés de 16 à 28 ans sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. Montant maximum emprunté : jusqu'à 60 000 € pour une durée de 12 à 120 mois ; frais de dossiers offerts. Pour les personnes de moins de 18 ans, le prêt est souscrit par les représentants légaux. Taux valable du 01/01/2023 au 31/12/2023. Au-delà de cette date, renseignez-vous auprès de votre Conseiller. (2) Offre valable jusqu'au 31/12/2023 réservée aux étudiants, apprentis et alternants d'une école en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (CEIDF) lors de la souscription. Sous réserve d'acceptation par la CEIDF et de la présentation des pièces justificatives. (3) 80 euros offerts pour l'ouverture d'un premier compte de dépôt à la CEIDF par un prospect. Les 80 € seront versés sur le compte de dépôt le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat. Par ailleurs, le compte de dépôt devra avoir enregistré des mouvements créditeurs et débiteurs reflétant une activité économique (paiements par carte bancaire, domiciliation de revenus, prélèvements externes, etc.) et ne pas avoir enregistré d'incidents de paiement. (4) 100 euros offerts pour l'ouverture d'un compte d'épargne à la CEIDF par un prospect majeur. Bons d'achat sous forme de codes de 10 € à 50 € selon les enseignes partenaires, à valoir sur 240 sites partenaires. Un code attribuable par enseigne dans la limite des stocks disponibles (valable hors frais de port). Chaque bon sélectionné est valable 1 mois à compter de sa commande sur le site dédié. La cagnotte de bons sera attribuée le 4^e mois suivant la souscription définitive du contrat et valable 6 mois à compter de son attribution. Voir conditions en agence.